

Ce que nous attendons de la semaine du 6 au 11 avril de nos leaders Le lancement d'un plan de redressement et de transition

Durant la semaine du 21 au 27 mars, alors que l'épidémie COVID-19 accélérât et que les activités économiques s'écroulaient en conséquence du confinement, l'Union Européenne était profondément divisée et des accusations réciproques et acrimonieuses s'échangeaient. L'Allemagne et les Pays-Bas rejetaient une proposition de neuf pays, dont l'Italie, l'Espagne et la France, d'émettre des obligations dites Corona Bonds pour aider les pays à combler leurs besoins de financement. Le ministre des finances des Pays-Bas s'exprimait dans des termes dénoncés comme « répugnant » par le président de l'Eurogroupe, Mario Centeno. Globalement, ces comportements et décisions ont été considérés par l'ensemble de la classe politique italienne, et de très nombreux citoyens Européens, comme un manque inacceptable de solidarité.

Nous espérons que les ministres des finances et les chefs d'État et de gouvernement qui se réuniront la semaine prochaine retrouveront une tête froide et auront compris que seule une solution coopérative minimisera les dommages sociaux et économiques subis en Europe suite à la crise mondiale. Et qu'ils seront capables de faire preuve de leadership et de l'expliquer à leurs populations. Il y a une vérité toute simple : la santé publique, le climat, la biodiversité, la résilience de nos systèmes économiques et sociaux sont des biens communs européens. Investir dans un pays pour les protéger et les développer aide les citoyens de tous les pays. Nous espérons également que non seulement ils garderont à l'esprit, mais qu'ils prendront également les décisions en conséquence, que cette crise devrait être l'occasion d'accélérer et non de ralentir la mise en oeuvre du « Pacte Vert Européen ».

Alors qu'il est profondément regrettable que les discussions sur la mutualisation de la dette aient pris une tournure aussi violente dans les circonstances dramatiques actuelles, elles sont loin d'être neuves entre les États-membres. D'un côté, les gouvernements des pays du « Nord » font valoir que la mutualisation de la dette rendrait leurs citoyens co-responsables de dépenses décidées par d'autres, outre le fait que cela augmenterait le coût de leur endettement. De l'autre, les gouvernements des pays du « Sud » font valoir que la mutualisation de la dette contribuerait de façon significative à stabiliser l'union monétaire, un bien commun, outre qu'elle serait un signe de solidarité intra-européenne.

Dans cette note, nous proposons un mécanisme conciliant mutualisation, contrôle et efficience. Ceci prendra la forme d'un Fonds appartenant aux États-Membres et dirigés par eux. Le Fonds financera, en substitution des budgets nationaux, des dépenses éligibles selon des critères agréés après consultation du Parlement Européen. Les critères seront alignés sur l'intérêt général européen, en particulier les priorités du Pacte Vert Européen. Le Fonds sera autorisé à emprunter sur les marchés.

Les discussions en cours à Bruxelles incluent des propositions qui pourraient conduire à une certaine mutualisation des dettes, limitée dans le temps à la période de l'épidémie. Une facilité européenne d'emprunt pour un total pouvant aller jusqu'à 100 milliards d'Euro pourrait être utilisée par les États membres pour financer les dépenses exceptionnelles en soutien des chômeurs a été proposée par la Commission (Initiative SURE). Le directeur du Mécanisme de Stabilité Européen, Klaus Regling, se fait l'avocat de l'utilisation des Lignes de



GREENTERVENTION

Crédit de Précaution prévues sous ce mécanisme, tout en reconnaissant que les conditions de mise en oeuvre nécessiteraient une adaptation aux circonstances. Ces propositions risquent cependant d'être considérées comme insuffisamment ambitieuses et trop contraignantes par les pays les affectés, comme l'Italie et l'Espagne.

Nous comprenons parfaitement que les gouvernements se concentrent, jour après jour, sur les questions immédiates de santé publique. Mais nous sommes aussi persuadés que les solutions mises en oeuvre aujourd'hui pour couvrir les besoins économiques et sociaux doivent être fondées non seulement sur des réflexions pour aujourd'hui ou le "jour d'après", mais pour les mois et les années à venir.

Dans un premier temps, le pacte de stabilité et de croissance a été suspendu pour permettre aux gouvernements nationaux de faire face aux besoins urgents et de sauver des vies, sans avoir à tenir compte des contraintes budgétaires. Cette suspension durera aussi longtemps qu'il sera considéré que « des circonstances exceptionnelles prévalent ». Les gouvernements utilisent pleinement cette possibilité pour financer l'explosion des dépenses de santé et soutenir les revenus des ménages, exonérer les entreprises de charges fiscales et fournir des garanties de lignes de crédit permettant d'éviter la faillite d'entreprises fondamentalement saines. La Banque centrale européenne joue quant à elle son rôle de prêteur en dernier ressort pour financer les dépenses publiques de la zone euro. À la fin de cette période et selon la durée du confinement et la profondeur de la crise économique, tous les pays afficheront cependant une dette et des déficits publics plus élevés. Comme il ne fait pas de doute que dans une union monétaire les politiques budgétaires doivent être coordonnées, la réforme de la gouvernance économique et monétaire dont la discussion avait été lancée par la Commission Européenne en début d'année, reviendra rapidement à l'agenda.

Avant la crise de COVID-19, GREENTERVENTION soulignait déjà le manque d'investissement qui a caractérisé la dernière décennie à la suite de la crise financière ainsi que l'écart à combler pour atteindre les objectifs climatiques, et plus généralement pour assurer un développement économique durable à plus long terme. Nous avons également souligné le fait que de meilleures politiques publiques et davantage d'argent public seront nécessaires dans plusieurs secteurs, par exemple: pour aider les ménages, les entreprises et le secteur public à isoler leurs logements et leurs bâtiments, pour aider les municipalités et les régions à construire des infrastructures pour une mobilité sans carbone, pour produire et distribuer des énergies renouvelables, transformer les économies des régions dépendantes du carbone, et pour permettre aux agriculteurs de produire notre alimentation et en même temps protéger la biodiversité.

Pour mobiliser des fonds publics pour le Green Deal, nous, à Greentervention, avons fait valoir que la première étape à franchir devrait être d'adapter les règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance, en tirant les leçons de l'expérience de la dernière décennie. Le principal argument était l'urgence de financer des investissements publics à haut rendement social et écologique alors que les taux d'intérêt étaient à leur plus bas niveau. Nous avons principalement proposé que les investissements validés « Pacte Vert Européen » soient déduits jusqu'à un certain montant lors du calcul du déficit public concerné par le Pacte de stabilité et de croissance. Cette proposition permettait de mener des politiques publiques conciliant durabilité écologique et stabilité financière.



GREENTERVENTION

Avec les États membres, la Commission européenne prépare un plan de relance qui pourrait être discuté pour la première fois la semaine prochaine. Le budget de la Communauté européenne est très limité et il ne peut juridiquement à ce stade être financé par emprunt. Il ne peut donc être réorienté vers des besoins urgents qu'au détriment des priorités à long terme. Pour cette raison, le plan de relance pour l'ensemble de l'Europe sera basé sur l'agrégation des plans nationaux. Le risque est cependant grand que ces plans soient conçus uniquement pour soutenir une reprise à court terme. Or, ce n'est qu'en ouvrant une perspective à long terme les activités économiques deviendront soutenables écologiquement.

Dans ce contexte, nous proposons d'évaluer l'action des décideurs politiques selon les critères suivants :

- Les plans déposés par les États membres doivent être quantifiés et dépasser l'horizon d'une reprise immédiate. Au besoin, ils devront être améliorés, afin de fournir une perspective claire à long terme vers des objectifs d'intérêt européen commun, y compris la prévention des catastrophes, les capacités de gestion des catastrophes, le changement climatique et la biodiversité.
- La crise ne doit pas être un prétexte pour assouplir les normes et objectifs environnementaux. Cela donnerait le mauvais signal et la mauvaise incitation. Les aides d'État devraient être accordées à condition que les entreprises s'engagent à réduire leur empreinte carbone.
- La prévention des catastrophes comprendra des investissements dans la recherche sur les risques biologiques ainsi que les risques liés au climat, et des investissements dans les infrastructures de santé, l'éducation et la formation ainsi que dans la production des biens essentiels et vitaux.
- Pour la gestion des catastrophes, des leçons seront tirées de la crise en cours. Les plans comprendront un renforcement des capacités des hôpitaux et de la disponibilité de matériel de protection et de médicaments ; les services publics, y compris l'éducation et les services sociaux, seront dotés des ressources nécessaires pour être prêts lors d'une prochaine crise à muter, le plus facilement possible, à un mode «confinement d'urgence», y compris pour s'assurer qu'une crise ne frappe pas de manière disproportionnée les plus vulnérables.
- Les mécanismes de gouvernance européens existants devraient être utilisés pour planifier un niveau suffisant d'investissements dans la politique climatique et la protection de la biodiversité. En particulier en ce qui concerne la transition énergétique, les Plans Nationaux pour l'Énergie et le Climat devraient être la base pour quantifier les besoins de dépenses publiques.
- La réforme des règles budgétaires européennes est encore plus nécessaire qu'avant la crise. Une application à l'identique des règles de déficit actuelles continuerait de peser sur les investissements nécessaires pour respecter les engagements climatiques européens. Même après une réforme des règles budgétaires européennes, la situation de la dette publique et du déficit de certains États membres imposera cependant probablement encore une forte contrainte sur le niveau des dépenses pouvant être consacrées aux priorités à long terme.



GREENTERVENTION

- Il est donc maintenant temps de créer un instrument pour partager entre les États membres le financement de ces dépenses au service de l'intérêt général et des priorités européens, en complément des budgets communautaire et nationaux. Un tel instrument allierait solidarité et efficience.
- Cela prendrait la forme d'un « Fonds européen de relance, de prévention des catastrophes et de transition écologique » (FERPT). Le Fonds financerait ou cofinancerait des projets présentés par les États membres, la BEI ou les banques nationales de développement. Le Fonds détenu par les États membres emprunterait sur les marchés. Les priorités du Fonds devraient évoluer vers des priorités à long terme à mesure que nous laisserons la crise sanitaire derrière nous. Les dépenses éligibles seraient sélectionnées sur la base de critères agréés d'un commun accord après consultation du Parlement Européen. La sélection serait opérée par des Comités directeurs et de sélection, présidés par la Commission Européenne, comprenant les États membres disposant du droit de vote, et la BEI ainsi que les Banques Nationales de Développement comme observateurs.
- Les prêts seront remboursés par des contributions annuelles des États. La levée d'un impôt européen, sur les émissions de CO2 ou sur les sociétés, pourrait être aussi envisagé à cet effet. En raison de l'urgence, la participation des États-membres à ce Fonds intergouvernemental serait volontaire pour ne pas être tenu en otage par des petits pays. Le Fonds ne sera définitivement opérationnel que lorsque des États membres représentant au moins 80 % de la population de l'Union Européenne l'auront ratifié.
- En ligne avec les recommandations précédentes de Greentervention, la réforme toujours nécessaire des règles budgétaires sous le Pacte de Stabilité et de Croissance, devrait pleinement tenir compte de la nécessité de sécuriser dans le long terme les dépenses publiques en soutien du climat et de la biodiversité. Les prêts FERPT ne seraient pas comptés dans le calcul de la dette publique et du déficit pertinents pour le Pacte de Stabilité et de Croissance.
- La réforme de la gouvernance économique de l'Union devrait inclure des pas décisifs pour arrêter la course au moins disant fiscal et social au sein de l'Union Européenne, y compris la prise en considération du passage de la règle de l'adoption à l'unanimité à l'adoption à la majorité qualifiée avec accord du Parlement Européen, comme suggéré par la Commission Juncker en 2018.

